



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

PROCES-VERBAL
de la réunion d'installation du Conseil Municipal

ELECTION
du Maire et des Maires Adjoints
Le Samedi 23 Mai 2020

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Garches, proclamés élus à la suite du scrutin du 15 Mars 2020, se sont réunis à la salle Guy BEART à la Médiathèque Jacques GAUTIER le Samedi 23 Mai 2020 à 10h00, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, Madame Jeanne BÉCART, le Lundi 18 Mai 2020, conformément au III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Allain MAIRE, doyen d'âge pour l'élection du Maire et de Mme Jeanne BÉCART, Maire nouvellement élue pour la suite de l'ordre du jour.

A l'ordre du jour :

- ELECTION DU MAIRE
- FIXATION DU NOMBRE DES MAIRES ADJOINTS
- ELECTION DES MAIRES ADJOINTS

ETAIENT PRESENTS :

Mme BÉCART Jeanne, M. VERSPIEREN Grégoire, Mme BODIN Béatrice, M. OLIVIERO Bertrand, Mme BAQUET Charlotte, M. MARI Thierry, Mme BOINET Nathalie, M. MAGITTERI Julien, Mme DRESSAYRE Aurélie, M. KOCH-CHEVALIER Thierry, Mme PONY-VIGIER Cécile, M. BAS Benoît, Mme DENIZEAU-LAHAYE Charlotte, M. MAIRE Allain, Mme RECHSTEINER Sophie, Mme DUMONT Agnès, M. LAUNAY Marc, Mme SAVIN Patricia, Mme FACY-LUIRARD Caroline, M. GUERRA Bruno, Mme ALLANIC Solène, M. DEBAUVE Grégory, Mme THOMAS-DURIER Sylvie, M. CUIGNET Benoît, Mme LOUVEL Nathalie, M. MENEL Yves, Mme ABELLA Natalia, M. BURSTEIN Yann, Mme GUYOT Françoise, M. HERZOG Philippe.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme BOSSET a donné pouvoir à M. Yves MENEL
M. BUIL a donné pouvoir à M. Thierry KOCH-CHEVALIER
M. BRIERE a donné pouvoir à M. Grégory DEBAUVE

Le Conseil Municipal étant au complet, la séance est ouverte sous la Présidence de Mme BÉCART, Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions. La Présidence de la séance est ensuite assurée par M. Allain MAIRE, doyen d'âge du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRES DE SEANCE :

Le quorum étant respecté dans les conditions définies au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, le Conseil Municipal désigne, après accord unanime à main levée, le secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales: Philippe HERZOG

Il procède également à la désignation de : - Solène ALLANIC
 - Grégory DEBAUVE

comme assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Le président de séance, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à bulletin secret à l'élection du Maire.

Les candidats sont les suivants :

Mme Jeanne BÉCART pour le groupe « GARCHES c'est vous »
Mme Françoise GUYOT pour le groupe « GARCHES autrement »
M. Yves MENEL pour le groupe « Utile pour GARCHES »

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe fermée du modèle uniforme fourni par la ville qu'il dépose dans l'urne. Il fera, le cas échéant, la même démarche à l'appel du nom du Conseiller Municipal dont il détient le pouvoir, comme l'autorise l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À l'issue du 1^{er} tour de scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de suffrages blancs	5
<hr style="border: 0.5px solid black;"/> RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	<hr style="border: 0.5px solid black;"/> 28
Majorité absolue :	15

ONT OBTENU =

Madame Jeanne BÉCART 23 voix
Monsieur Yves MENEL 4 voix
Madame Françoise GUYOT 1 voix

Madame Jeanne BÉCART (23 voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Maire.

Madame Jeanne BÉCART
Maire nouvellement élue, prend la Présidence de la séance.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

LE MAIRE informe l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider la création d'un ou plusieurs postes d'adjoints, sans que leur nombre puisse excéder 30 pour cent de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 9 pour GARCHES.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DECIDE la création de 9 postes d'adjoints au Maire.*

ELECTION DES MAIRES ADJOINTS

Il est procédé ensuite, sous la présidence du Maire nouvellement élu, Mme Jeanne BÉCART et selon les modalités des articles L. 2122-4, L. 2122-7-2 et R. 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection des Maires Adjoints aux 9 postes créés précédemment.

Mme LE MAIRE précise que les listes des adjoints sont à déposer auprès d'elle. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les listes de candidats qui ont été déposées sont les suivantes :

- Garches c'est vous avec Jeanne BÉCART »

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe fermée du modèle uniforme fourni par la ville qu'il dépose dans l'urne. Il fera, le cas échéant, la même demande à l'appel du nom du Conseil Municipal dont il détient le pouvoir.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	7
- Nombre de suffrages blancs	6
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue :	11

Nombre de voix obtenues pour chaque liste :

- "Garches c'est vous, avec Jeanne BECART" : 20 voix

Les candidats de la liste « Garches c'est vous, avec Jeanne BECART » (20 VOIX) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Maires Adjoints.

À l'issue de ce scrutin, le Maire déclare installés, conformément à l'article R. 2121-3, en qualité d'adjoints :

1 ^{er} Maire Adjoint	Bertrand OLIVIERO
2 ^{ème} Maire Adjoint	Béatrice BODIN
3 ^{ème} Maire Adjoint	Thierry MARI
4 ^{ème} Maire Adjoint	Cécile PONY-VIGIER
5 ^{ème} Maire Adjoint	Thierry KOCH-CHEVALIER
6 ^{ème} Maire Adjoint	Nathalie BOINET
7 ^{ème} Maire Adjoint	Julien MAGITTERI
8 ^{ème} Maire Adjoint	Charlotte BAQUET
9 ^{ème} Maire Adjoint	Benoît BAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 15.



Jeanne BÉCART
Maire de Garches